

LE BULLETIN D'INFORMATION ET DE LIAISON DE LA FÉDÉRATION DES OSBL D'HABITATION DE MONTRÉAL

ÉDITORIAL

Bulletin trimestriel / Par Claudine Laurin, Directrice générale
Printemps 2011

Pour les aînées parlons-nous de prévention ou de prise en charge?...

Ni. źw. W. I

Numéro XLI

SOMMAIRE

ÉDITORIAL	1
EDITORIAL	

LA CERTIFICATION DES
RÉSIDENCES POUR
PERSONNES ÂGÉES

LES FINS DE
CONVENTIONS
(PROGRAMMES PSBLP
ET 56.1)

NOUVEAU RÈGLEMENT SUR L'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS À LOYER MODIQUE DE LA SOCIÉTÉ D'HABITA-TION DU QUÉBEC

L'AGENDA DES MEMBRES

RETOUR SUR L'ASSEM-BLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2010

CONGRÈS ANNUEL DU FRAPRU - 2011

LE FINANCEMENT DU
LOGEMENT SOCIAL ET 6
COMMUNAUTAIRE

a fin de la session parlementaire nous a fait cadeau d'un nouveau projet de loi concernant la certification des résidences pour personnes âgées. Ce projet de Loi soulève plus de questions et d'inquiétudes que la première certification que nous venons à peine

La certification, exigeant un plan de sécurité incendie, a nécessité pour la majorité des groupes un jumelage entre locataires (pour les locataires classé jaune)ce qui nous a grandement questionné et nous questionne toujours : Comment pour

né, et nous questionne toujours : Comment pouvons-nous imposer à une autre personne âgée de se rendre responsable de sa/son voisinE et ce, sans dédommagement ?

Pour une majorité des groupes que nous représentons, il n'y a aucune assistance personnelle. Ce sont les employéEs du CSSS qui desservent les locataires. Ils sont dans un logement et ont les mêmes droits et responsabilités que tout citoyenNE. La différence réside dans le fait que le propriétaire-locateur est un OSBL d'habitation, dont la raison d'être repose sur des principes autres que le profit et reposant sur des bases plus démocratiques.

Lors des consultations que nous avions faites, il devenait urgent et important, pour les personnes âgées, que le projet de certification maintienne l'espace logement, l'espace d'intimité et que nous devrions mettre l'accent sur notre rôle de propriétaire.

LE RESPECT DE LA PERSONNE ÂGÉE NE PASSE PAS PAR LA CERTIFICATION

Il faut bien comprendre que la fermeture de places en CHSLD et le manque de place en ressources intermédiaires est davantage problématique dans notre cas et la certification n'a, en ce sens, rien réglé vis-à-vis des services aux personnes âgées. Nous nous retrouvons toujours avec les mêmes problèmes. Il n'est pas rare de voir des locataires qui se devraient d'avoir des services. Disons-le, il y a négligence lorsque la personne

ne trouve ni services, ni places répondant à sa condition, et cela ne relève aucunement de nos organisations.

ET QUE VEULENT NOS AÎNÉS EN MATIÈRE D'HABITATION ?

« Je n'ai pas vu cela comme un déménagement dans une résidence pour personnes âgées » disaient des personnes âgées.

Voilà ce qui ressort des rencontres avec les personnes âgées en milieu d'habitation. La relocalisation dans des OSBL d'habitation est pour eux/elles une façon de négocier la vieillesse. De plus, il est important de préserver cet espace qu'est le logement, lieu d'intimité et de refuge.

Foucault soulignait que :

« L'intimité se défait lorsque autrui la dérobe. L'intimité est associée au contrôle du regard. Ce n'est pas la présence du regard de l'autre qui la détruit, c'est l'absence de possibilité de contrôler ce regard. »

Au nom de la bienveillance et de la protection, les personnes âgées ont l'impression qu'elles constituent un bloc monolithique où l'on ne voit que les incapacités et les vulnérabilités. Elles se disent bien souvent dépossédées du contrôle du regard que porte la société sur eux.

Il ne faudrait pas délaisser plus de 80 % des personnes âgées pour répondre à la seule demande des personnes les plus vulnérables. Il nous faut maintenir une offre de service équitable et qui permette aux personnes âgées de vivre dans des habitations qu'elles définissent comme normatives, c'est-à-dire des milieux d'habitation qui leur permettront d'être encore des citoyenNEs actifve-s sans pour autant les considérer comme vulnérables et ayant des grandes incapacités versus des milieux plusencadrés pour les personnes ayant de plus grands besoins au niveau de l'assistance personnelle.

Vous voulez en savoir plus? Vous avez des questions?

N'hésitez pas à contacter Jasmine Montplaisir
Agente de liaison et de communications
Par téléphone au 514-527-5720 #26
ou par courriel à communications.fohm@videotron.ca

LA CERTIFICATION DES RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂGÉES

LE PROJET DE LOI 16. ..

VERS UNE TRANSFORMATION DES OSBL D'HABITATION EN RESSOURCES PUBLIQUES INTERMÉDIAIRE?

Il y a du nouveau dans le dossier de la certification des résidences pour personnes âgées. En effet, un projet de loi proposant des modifications au processus de certification a été présenté à l'assemblée nationale le 12 mai dernier. Ce projet de loi prévoit, entre autre :

- Une nouvelle définition de ce qu'est une résidence pour personne âgées en introduisant notamment une notion d'âge (65 ans et plus);
- Une obligation de certification pour les résidences offrant 2 services ou plus parmi ceux listés (toutefois la description précise de ces services sera précisée <u>ultérieurement</u> par règlement);
- Davantage d'obligations, dont plusieurs seront définies <u>ultérieurement</u> par règlements;
- Aucune distinction entre les ressources d'hébergement pour personnes âgées en perte d'autonomie et les ressources de logements pour locataires âgés;
- L'obligation de créer un comité milieu de vie, peu importe les instances sociales et démocratiques déjà présentes dans l'organisme.

Malgré le bien fondé de ce projet de loi qui vise à améliorer les conditions de vie et la sécurité dans les résipersonnes âgées avec services dences pour d,assistance personnelle, le projet de loi soulève néanmoins de nombreuses craintes chez les OSBL d'habitation. Par exemple, nous craignons qu'il ne soit plus possible, pour un OSBL n'offrant aucun service d'assistance personnelle d'être exempté de la section de certification s'appliquant à ce type de services. Aucune distinction n'est faite entre une résidence d'hébergement avec services pour personnes en grande perte d'autonomie et un OSBL d'habitation pour des locataires autonomes ou en légère perte d'autonomie.

La position de la FOHM a été validée auprès des groupes du Comité personnes âgées le 26 mai dernier. Vous retrouverez une copie de travail du mémoire rédigé en document attaché. Nous vous invitons à en prendre connaissance.

LES ACTIONS ENTREPRISES:

- La Fédération des OSBL d'habitation de Montréal (FOHM), de concert avec le Réseau québécois des OSBL d'habitation du Québec (RQOH) et l'ensemble des Fédérations membres présentera la position des OSBL d'habitation sur le projet de loi 16 à la Commission de la santé et des services sociaux, dans le cadre des consultations et auditions publiques qui auront lieu en septembre, et déposera un mémoire;
- Nous vous invitons à manifester votre appui en adoptant une résolution à votre conseil d'administration et à nous la retourner avant le vendredi 9 septembre prochain;
- Nous vous proposons aussi une lettre d'appui à faire signer par vos locataires. Vous pourrez aussi nous les retourner avec votre résolution.



Nous vous demandons de nous retourner à la FOHM votre résolution de CA ainsi que les lettres signées par les locataires avant le jeudi

8 SEPTEMBRE, AFIN QUE NOUS LES DÉPOSIONS LORS DE NOTRE AUDITION À LA COMMISSION PAR-LEMENTAIRE. ■

PROGRAMME D' EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

VOTRE OSBL D'HABITATION POURRAIT BÉNÉFICIER DU PROGRAMME D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

POUR LE REMPLACEMENT DES :

- THERMOSTATS
- LUMIÈRES
- RÉFRIGÉRATEURS
- AUTRES

POUR INFORMATION:

Mme Maria Silva Centre de service de l'Ouest du Québec

(514) 658-8991

LES FINS DE CONVENTIONS (PROGRAMMES PSBLP ET 56.1)

L'ÉTAT DE LA SITUATION

Les conventions d'exploitation des OSBL-H financés par les programmes PSBLP et 56.1 (programmes fédéraux) viendront à échéance dans les années qui viennent. En effet, le gouvernement fédéral a déjà annoncé qu'il ne reconduirait pas les subventions des programmes fédéraux (PSBLP et 56.1) ce qui met en péril l'avenir de 120 000 logements sociaux au Québec. Plusieurs OSBL d'habitation sont concernés par cet enjeu particulièrement inquiétant.

Cette décision pourrait avoir des conséquences majeures pour ces OSBL qui risquent de ne plus pouvoir offrir du logement social, ou à tout le moins abordable. Nous craignons qu'ils se retrouvent dans l'obligation de hausser les loyers sous peine d'être déficitaires. Nous tiendrons une rencontre en septembre prochain avec les groupes membres de la FOHM concernés par les fins de conventions PSBLP et 56.1, afin de discuter du problème et d'établir une stratégie.

Par ailleurs, les OSBL d'habitation concernés par les fins de convention seront prochainement sollicités par le FRAPRU pour l'aspect « locataire » des pertes de supplément au loyer.

Dans le même ordre d'idées, nous vous invitons à vous joindre à la campagne « Pour le maintien du financement fédéral dans les coopératives et OSBL d'habitation arrivant en fin de convention » en signant la déclaration et en nous la retournant par fax au 514-527-7388. Vous trouverez la déclaration sur le site www.frapru.qc.ca. ■

Nouveau Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique de la Société d'habitation du Québec

FORMATION PRÉVUE À L'AUTOMNE 2011

Après plusieurs années de consultation auprès des différents acteurs du milieu de l'habitation communautaire, le Conseil des Ministres a adopté le 20 avril dernier le nouveau *Règlement d'attribution des logements à loyer modique*. Il entrera en vigueur à compter du 1er septembre 2011.

Entre autres changements, le nouveau règlement prévoit:

- La réduction du nombre de critères de pondération, se limitant dorénavant au revenu, à l'ancienneté de la demande et au nombre d'enfants:
- La possibilité d'intégrer unE proche-aidantE au ménage d'un logement attribué à une personne handicapée ou en perte d'autonomie;
- Un classement local de l'ordre de traitement des 6 priorités identifiées;

- Des règlements locaux obligatoires concernant la liste du/des secteur(s) de location desservis, la gestion des demandes prioritaires et de relogement;
- Des règlements locaux facultatifs concernant le territoire de sélection, les conditions d'admission additionnelles, les points pour une clientèle ciblée (personnes âgées et contraintes sévères et permanentes à l'emploi), les points pour des spécificités locales, des critères de classement distincts, des normes d'occupation et la durée de validité d'une première inscription.

La Société d'habitation du Québec (SHQ) entamera une tournée de formation à l'automne 2011, destinée entre autre, aux OSBL d'habitation. Nous transmettrons l'invitation à tous les OSBL membres de la Fédération dès que nous aurons les détails.

L'Agenda

DES

Membres

Rencontres de la FOHM à venir :

- Automne 2011 / FORMATION SUR LE NOUVEAU RÈGLEMENT DE SÉLECTION
- 22 Septembre 2011 / Fins DE CONVENTION
- 11 octobre 2011 /
 FORMATION POUR LES ADMINISTRATEURS/TRICES
 DES CONSEILS D'ADMINISTRATION

RETOUR SUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2010

L'assemblée générale annuelle de la FOHM s'est déroulée le 28 avril dernier au Centre St-Pierre en compagnie des membres actifs, associés et sympathisants de la fédération. Lors de l'assemblée, les dossiers sur lesquels la fédération travaillera cette année ont été présentés, on retrouve notamment :

•Le financement du logement social et l'avenir du programme AccèsLogis;

- •Les fins de conventions pour les projets PSBLP et 56.1;
- Le financement du soutien communautaire;
- Le protocole d'intervention dans les cas de pertes d'autonomie en OSBL pour personnes âgées;
- •La certification pour les OSBL pour personnes âgées;
- Le nouveau règlement d'attribution des logements à loyer modique;
- L'application de la Stratégie d'inclusion de la Ville de Montréal;
- •Le recensement de la place des femmes dans le logement social et communautaire permanent;
- •La sauvegarde des maisons de chambres
- •Réflexion sur les différentes notions de baux.

Nous tenons à remercier les représentantEs des OSBL d'habitation qui ont pris part à l'assemblée générale annuelle 2010. Cette journée centrale dans la vie fédérative nous permet en effet, d'une part de faire le point sur l'année qui se termine et voir où nous en sommes rendu dans nos démarches, mais aussi de vous consulter sur le plan d'action pour l'année à venir. Cette année par exemple, les membres nous ont expressément mandater pour:

- revendiquer le droit pour les groupes de maintenir leur réserve de remplacement et que les réparations soient effectuées avec le budget RAM.
- entreprendre, de concert avec les groupes, des démarches auprès du Service d'incendie et de la Ville pour les questions de taxation et de plan de sécurité incendie
- étudier la possibilité de développer un OBNL qui offrirait des services d'extermination et/ou de réparations.

UNE CONFÉRENCE FORT APPRÉCIÉE SUR LA GENTRIFICATION DES QUARTIERS OUVRIERS

Cette année, l'AGA a été l'occasion d'assister à une présentation de madame Hélène Bélanger, professeur au Département d'études urbaines et touristiques de l'École des sciences de la gestion de l'UQAM, sur le thème des transformations physiques et sociales engendrée par la gentrification dans les quartiers ouvriers. Voici un bref résumé de la conférence, pour ceux et celles qui n'auraient pu être présents à notre assemblée générale.

La notion de gentrification réfère à l'idée de déplace-

ment / remplacement d'une population par une population plus fortunée, mouvement engendré soit par un investissement immobilier suivant une période de désinvestissement ou encore par la réhabilitation de logements dégradés par des individus (nouvelle classe moyenne).

Madame Bélanger à tenté de comprendre la dynamique menant à la gentrification d'un quartier ouvrier

(son étude s'est penché spécifiquement sur le cas de Pointe St-Charles et des abords du canal Lachine) mais aussi à évaluer l'impact du phénomène sur le quartier.

À la base, le phénomène naît d'un désir de revalorisation d'un espace urbain dégradé qui est repensé et ré-imaginé par différents acteurs. Des changements sont

engendrés dans cet espace urbain dégradé, tel l'apparition de nouveaux commerces ou la construction de nouveaux types d'habitations qui ne s'adressent pas nécessairement à la population traditionnelle « ouvrière » du quartier. L'étude présentée a mis en lumière que la revitalisation a favorisé les investissements privés dans le secteur des logements de luxe et que le marché immobilier de ces secteurs revitalisés avait subit de grandes pressions.

Bien sur, cette revitalisation entraîne l'arrivée d'un nouveau type de population plus fortunée, qui vient alors s'installer dans le quartier. Il est intéressant de noter que cette nouvelle population affirme apprécier le caractère « authentique » du quartier alors que la population traditionnelle apprécie le caractère « antique » du quartier. Parallèlement, les activités quotidiennes des populations traditionnelles se trouvent perturbées par celles de la population gentrificatrice, alors que ces activités constituent la base même du processus d'appropriation et d'identification au milieu.

Le territoire est alors partagé, dans l'espace et dans le temps. L'étude de Mme Bélanger traduit, à ce sujet, les frustrations ressenties par les populations traditionnelles dues à la perte d'appropriation de l'espace. L'étude a permis d'observer que les populations traditionnelles et gentrificatrices ne se mélangent pas, ou plutôt, ne s'intègrent pas dans la communauté. Par exemple, aux abords du Canal Lachine, certains espaces sont utilisés successivement par la population traditionnelle puis par les gentrifieurs, mais pas simultanément.

C'est précisément cette insatisfaction résidentielle qui peut mener au choix d'une relocalisation pour la population traditionnelle, conditionnée par la perception qu'elle n'a plus sa place dans le quartier et traduite notamment par l'évocation d'une « barrière psychologique crée par les nouveaux développements ».

CONGRÈS ANNUEL DU FRAPRU - 2011

RÉCIT DE LA PARTICIPATION D'UN LOCATAIRE

PAR NORMAND LAFORCE

Lorsque je suis arrivé au Congrès du FRAPRU, au Pavillon de l'Université Laval a Sainte-Foy, Québec, je me suis senti petit : un locataire d'OSBL parmi 130 délégué (e)s faisant presque tous parti d'une grande variété de groupes communautaires (comités logements, coopératives, etc.) qui ont des dossiers et revendications très étoffés et qui sont a l'écoute des problématiques du logement dans leur quartier. Un congrès de trois jours qui promet d'être rempli, surtout depuis l'élection d'un gouvernement fédéral ultra conservateur.

Première journée

Présentation de David Alper, représentant de RIGHT TO HOUSING de Winnipeg, Manitoba, la FOHM demande de passer de membre *associé* à membre *participant*. Après le repas, de retour dans la grande salle et conférence sur les conditions de logement des peuples autochtones présentée par Guy Latouche de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador. Je participe ensuite à l'atelier sur les enjeux du congrès pour ceux et celles qui participent pour la première fois. On présente les objectifs du FRAPRU mais surtout ce qui a été fait durant l'année.

Deuxième journée

Ce sont les divers ateliers sur les propositions présentées par les instances du FRAPRU et/ou les délégués. Il faut les discuter et même les amender avant de les présenter le lendemain, on est plutôt solidaire des luttes voisines qu'elles soient COOP, OSBL ou autre parce que si nous perdons sur un front, tout risque de s'écrouler. Ces ateliers m'ont ouvert les yeux sur la précarité du logement social et de leur développement futur.

Le lendemain en plénière, les propositions sont présentées à l'intérieur de thèmes, je vais tenter de les présenter le plus brièvement possible :

PRIORITES DE L'ANNEE

Pour atteindre son objectif de 50 000 logements sociaux en 5 ans, incluant un nouveau programme de HLM, le FRAPRU interpellera en priorité le gouvernement québécois durant l'année 2011-2012.

Tout en maintenant des pressions sur Ottawa pour le financement de nouveaux logements sociaux, une autre priorité de l'année soit les enjeux liés aux fins des conventions des logements sociaux existants subventionnés par le gouvernement fédéral, en particulier :

- a) le maintien de l'aide financière aux ménages a faible revenu résidant dans ces projets;
- b) l'entretien et la rénovation des logements;
- c) le maintien de leur vocation sociale.

CARAVANE SUR LA ROUTE POUR LE LOGEMENT SOCIAL

En bref, le FRAPRU organisera en octobre 2011 une caravane de 2 convois, un partant de Québec, pour re-

vendiquer, se dirigeant vers l'est et avec pour but d'élargir les bases associatives, l'autre partira d'Ottawa et parcourra l'ouest dans le même but. Ceci durera du lundi 3 octobre (journée mondiale de l'habitat) au dimanche 9 octobre.

LUTTE FACE AU GOUVERNEMENT FEDERAL

Les propositions en bref visent à :

- organiser des actions spécifiques tout en recherchant l'appui des partis d'opposition,
- continuer la "campagne des tentes rouges",
- développer une mobilisation pancanadienne pour la protection des logements existant et demander un réinvestissement de 2 milliards par année,
- tenter de connaître les nouveaux élu(e)s,
- appuyer le Réseau Solidarité Itinérance du Québec (RSIQ).
- rehausser le budget "Stratégie des Partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI) de 20 millions à 50 millions par année.

LUTTE FACE AU GOUVERNEMENT DU QUEBEC

Entreprendre des démarches auprès des divers partis politiques afin de faire connaître nos revendications en vue des élections qui pourrait avoir lieu des 2012.

Revendiquer la création d'un poste d'ombudsman des locataires pour l'ensemble du parc de logements sociaux du Québec.

Mais je retiens surtout la proposition 13: « que le FRA-PRU amorce des pressions en collaboration avec les fédérations de coopératives et d'OSBL d'habitation, en vue du renouvellement sur une base permanente des suppléments aux loyers qui viendront a échéance a partir de 2013 dans les logements réalisés dans le cadre d'AccèsLogis et des programmes expérimentaux qui l'ont précédé. »

Je ne vais pas énumérer toutes les propositions qui sont autant valables les unes que les autres mais surtout pour donner une idée de la dynamique du congrès du FRAPRU et de tenter d'inciter plus de locataires à s'intéresser et même à s'impliquer davantage parce qu'après tout, ce sont nous, les locataires, qui sont les plus touchés par "la philosophie de l'entreprise privée" du gouvernement Harper et du groupe Cyrano au niveau du Québec.

N'ATTENDONS PAS D'ÊTRE CONFRONTÉ(E)S PAR DES COUPURES DRASTIQUES DANS LE LOGEMENT SOCIAL. IL FAUT PLUS DE
LOGEMENTS SOCIAUX ET SURTOUT IL NE FAUT PAS PERDRE
NOS ACQUIS. FAITES EN SORTE QU'ON ENTENDE VOTRE VOIX
ET QUE LES DIVERS PALIERS DE GOUVERNEMENT NE PUISSENT
NOUS ÉCRASER ET TAIRE NOTRE VOIX COLLECTIVE. DE LOCATAIRE ISOLÉ(E) A CITOYEN(NE)S ENGAGÉ(E)S! ■

LE FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE

MALGRÉ L'ANNONCE D'UN INVESTISSEMENT FÉDÉRAL POUR LE LOGEMENT ABORDABLE, L'AVENIR RESTE INCERTAIN!

PAR JASMINE MONTPLAISIR
AGENTE DE COMMUNICATION ET DE LIAISON

FACE AU DÉSENGAGEMENT ACTUEL DE L'ÉTAT DU FI-NANCEMENT DU LOGE-MENT SOCIAL ET COMMU-NAUTAIRE, TANT AU NI-VEAU FÉDÉRAL QUE PRO-VINCIAL, IL DEVIENT IMPÉ-RATIF DE SE METTRE EN ACTION.



En effet, le gouvernement fédéral a annoncé un investissement de 57,7 millions par année d'ici 2014, ce qui est une bonne nouvelle en soi. Cependant, ce montant

* * *

ne représente pas une hausse , mais bien une baisse comparativement aux années précédentes.

Du côté provincial, lors de la présentation du dernier budget du

ministre des finances, M. Raymond Bachand, celui-ci a annoncé la construction de seulement 2000 logements sociaux, alors que M. Charest en avait promis 1000 de plus. De même, la promesse de prolongation su programme AccèsLogis sur cinq ans n'a pas été tenue non plus.

Cette réduction de l'investissement provincial survient au moment où le gouvernement fédéral a annoncé la non-reconduction du financement des immeubles bâtis sous les programmes fédéraux PSBLP et 56.1, remettant ainsi toute la responsabilité du financement de ce parc d'unités de logement sociaux dans la cour des provinces

Par ailleurs, le ministre Bachand a émis la volonté d'améliorer l'ingénierie financière des investissements québécois en logement social et communautaire en explorant des scénarios basés sur la ré-hypothèque des immeubles des projets AccèsLogis afin que le programme s'auto-finance en limitant ainsi l'injection de fonds publics via la Société d'habitation du Québec.. L'étude de ces scénarios a été confiée à la firme CIRA- NO, qui a déjà déclaré qu'il y a suffisamment de logements sociaux et trop d'argent dans les groupes communautaires...

Afin de préserver l'avenir du logement social, la Fédération des OSBL d'habitation envisage les actions suivantes:

- Mobilisation des OSBL d'habitation membres de la FOHM pour les actions et mobilisations du FRAPRU, pour ainsi que toute autre initiative en lien avec notre préoccupation;
- La Fédération suivra l'évolution des travaux du Fonds québécois de l'habitation communautaire (FQHC), lequel serait mis à contribution dans les scénarios de financement du logement social, de

même que les travaux du groupe CIRA-NO sur le financement d'AccèsLogis;



 Parrallèlement à ces actions, nous vous inviterons aussi à participer avec nous

aux diverses mobilisations pour les actions de la *Coalition opposée à la tarification et à la diminution des services* (Main rouge), afin de revendiquer davantage de services à la population et de dénoncer la tarification de ces services.

NOUS VOUS SOLLICITERONS DONC À PLUSIEURS REPRISES CETTE ANNÉE AFIN DE POSER DES GESTES CITOYENS DANS L'OBJECTIF D'APPUYER LES DEMANDES ET REVENDICATIONS DE LA FÉDÉRATION ET D'INTERPELLER LES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX ET FÉDÉRAUX SUR LA NÉCESSITÉ DE POURSUIVRE LE FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL.

LE GRT CDH EST À LA RECHERCHE DE FORMATEURS/TRICES ...



Nous sommes à la recherche de personnes aptes à donner des formations sur mesure dans les OBNL avec qui nous réalisons des projets de logements communautaires. Les formations portent sur tous les aspects de la gestion générale et administrative des projets. Si vous êtes intéressé(e) à donner des formations sur l'un ou l'autre de ces aspects (comptabilité, plan d'entretien, vie associative, sélection, gestion des conflits, etc.), veuillez faire parvenir votre CV à l'adresse suivante : murielle@groupecdh.com. Une entrevue sera faite avec les personnes dont les CV seront retenus. Il s'agit de travail sur une base contractuelle et les contrats sont alloués lorsque les besoins se présentent. Le bilinguisme est un atout.